INDEMNITÉ CARBURANT TRAVAILLEURS

CONDITIONS – cumulatives

Éligibilité des demandeurs :

- résider fiscalement en France ;
- être âgé d'au moins 16 ans au 31/12/2021 ;
- avoir déclaré au titre de 2021 des revenus d'activité ;
- appartenir à un foyer fiscal dont le RFR / part est inférieur ou égal à 14 700€

**sont exclus : retraités, demandeurs d'emplois n'ayant perçu aucun revenu d'activité en 2021, les usagers assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière*

Éligibilité du véhicule :

- être utilisé à des fins professionnelles par le demandeur ;
- être régulièrement assuré ;
- être à deux, trois ou quatre roues, thermique et/ou électrique.

**sont exclus : quads, véhicules agricoles, poids lourds et véhicules de fonction*

DEMANDE

- via un formulaire en accès libre sur impots.gouv.fr du 16/01 au 28/02/2023
- déclaration sur l'honneur :
  - de l'identification de l'usager ;
  - du numéro d'immatriculation et numéro de carte grise ;
  - utilisation à des fins professionnelles du véhicule.
- documents nécessaires :

Avis d'imposition 2022
sur les revenus 2021

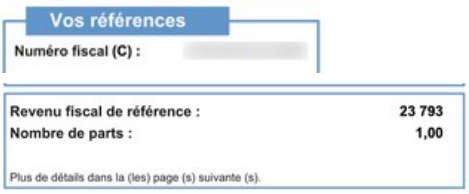
Vos références
Numéro fiscal (C) :

Revenu fiscal de référence :	23 793
Nombre de parts :	1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Carte grise du véhicule utilisé

VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ

- virement sur le compte bancaire connu de l'administration
- en l'absence de coordonnées bancaires connues de l'administration, un mail sera envoyé aux usagers leur demandant de compléter leur profil dans leur espace sécurisé, service « Gérer mon prélèvement à la source »

SUIVI DE LA DEMANDE

- information par courriel du traitement de la demande (prise en compte, acceptation et paiement, rejet avec motifs, demande des coordonnées bancaires)

ASSISTANCE

Un numéro dédié : **0 806 000 229**
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h